

AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL 1^{er} AVENANT CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026

Entre

LA VILLE DE MONTEREAU FAULT YONNE, ci-après désignée la Ville, 54, rue Jean Jaurès 77130 Montereau, et représentée par son Maire, Monsieur James CHÉRON, dûment habilité par la délibération du conseil municipal n° D_ _2024 du 02 décembre 2024, d'une part,

Et

L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL, ci-après désignée l'Association, 54, rue Jean Jaurès 77130 Montereau, et représentée par Madame Isabelle LEBERT-AUBERT, sa Présidente, d'autre part,

Conformément à ladite convention établie pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026, le montant de la subvention annuelle est fixé pour l'année 2025 à **100 000 €**, fondé principalement sur le degré de réalisation des actions liées aux objectifs retenus et sur les critères suivants :

- Organiser pour les employés municipaux, ainsi que pour les retraités municipaux des activités et des séjours à des tarifs avantageux ;
- Proposer des tarifs préférentiels pour le cinéma, jeton de lavage et auprès des commerçants de Montereau ;
- Offrir pour Noël des cartes cadeaux aux enfants des agents municipaux en activité de la naissance à 13 ans ;
- Soutenir les agents municipaux lors des événements de la vie (décès, naissance, mariage, PaCS) ;
- Faire bénéficier les agents municipaux en activité de chèques-vacances ;
- Faire bénéficier les agents municipaux en activité d'un bon Fête des mères ;
- Faire bénéficier les agents municipaux en activité médaillés d'un bon cadeau ;
- Faire bénéficier les agents municipaux de la location d'un véhicule type master ;
- Le respect de la Charte municipale des valeurs de la République et de la laïcité ;
- L'utilisation du logo Montereau ville partenaire sur tous les supports de communication.

Cette somme sera versée selon les modalités fixées par l'article 3.

Cet avenant a été approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 02 décembre 2024.

Fait à Montereau-Fault-Yonne, le décembre 2024,

La Présidente de l'Amicale,

Le Maire,

Isabelle LEBERT-AUBERT

James CHÉRON